

2007-06-19

REMARQUES PRÉALABLES

Me PATRICK HENRY :

Bonjour, Patrick Henry pour les ingénieurs concepteurs et autres employés de Desjardins & Sauriol.

5

Me ANDRÉ GUÉRIN :

Bonjour. André Guérin, je représente la Ville de Laval.

Me MATHIEU TURCOTTE :

Bonjour. Mathieu Turcotte, je représente l'Ordre des ingénieurs du Québec.

10

Me JEAN MORIN :

Bonjour. Jean Morin je représente l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec.

15

Me SIMON CADOTTE :

Bonjour. Simon Cadotte pour Acier d'Armature de Montréal.

20

Me PIERRE MARC JOHNSON :

Merci. J'ai un certain nombre de remarques à faire avant que nous commençons. Vous pouvez prendre place, Maître Décary.

25

D'abord, quelques rappels. Cette Commission, vous le savez, a comme mandat de déterminer les circonstances, les causes de l'effondrement partiel du viaduc de la Concorde et aussi de faire des recommandations au gouvernement et nous avons choisi de faire ce travail avec rigueur, clarté et transparence.

Nous avons, jusqu'à maintenant, à l'occasion de nos travaux publics, car une grosse partie de nos travaux sont publics, entendu un peu plus d'une quarantaine de personnes à l'occasion de tout près de vingt (20) séances. Nous avons couvert les circonstances, vous vous en rappellerez, on a décrit ce qui s'est passé à ce jour tragique pour de nombreuses familles, ce qui l'avait précédé, dans les jours et les semaines qui précédaient et ce qui avait suivi l'effondrement en termes d'interventions.

Nous nous sommes attaqués ensuite à une partie de l'analyse des causes en établissant publiquement à l'occasion de nos audiences les faits reliés à ce qu'on pourrait appeler la vie de l'ouvrage, c'est-à-dire sa conception, sa construction, la surveillance, l'utilisation de certains matériaux, la main-d'oeuvre, les interventions humaines dans la construction, l'entretien, les inspections, les interventions notamment du ministère en termes de réparations.

En parallèle, les experts de la Commission, je vous le rappelle, sont formés de deux (2) types d'équipes, il y a les experts de la Commission qui sont presque à temps plein alors que nous siégeons et entre nos séances avec une direction technique appuyée par un personnel spécialisé de gens éminemment qualifiés et dont le rôle est à la fois de coordonner l'expertise externe qui vient parfois de milieux universitaires et aussi de travailler avec les procureurs et avec les commissaires à l'analyse des données d'expertises.

Cette expertise s'est déroulée sans relâche et ce n'est pas parce que nous n'avons pas d'audition publique que la Commission n'est pas au boulot, au contraire, elle est en plein travail sans cesse en dépit d'absence des auditions publiques.

En effet, il faut que les experts, ceux de la Commission, terminent leurs travaux, ce qui est maintenant fait pour l'essentiel, ceux des parties aussi ont eu du travail à faire. Nous avons reçu, sauf deux, l'ensemble des rapports que les parties nous ont promis et, évidemment, il faut que nos experts, une fois que nous recevons les derniers rapports des parties, puissent eux-mêmes les analyser pour les confronter de telle sorte que nos procureurs viennent présenter dans ce qui sera un bloc complet d'expertises, une preuve qui est structurée,

compréhensible et claire.

Depuis le dix-sept (17) mai donc, nous avons fait tous ces travaux, à la fois au niveau du personnel de la Commission. Les commissaires se sont réunis aussi à quelques reprises pour commencer déjà à organiser la suite des événements.

Et la suite des événements je vous la donne tout de suite, du trois (3) au dix-huit (18) juillet, après ce qui se passera aujourd'hui - et sur lequel je reviendrai dans quelques secondes - donc, pour une douzaine de jours nous entendrons huit (8) à dix (10) experts. Les choses seront finalisées dans les jours qui viennent, cela dépend entre autres des parties.

Par la suite, une fois que nous aurons entendu ce bloc d'expertises que nous voulions présenter tout d'un morceau pour qu'il soit clair et que les choses se défilent de façon logique aux yeux de tous, par la suite nous prendrons connaissance le vingt-sept (27) juillet des rapports écrits des parties et des intervenants.

Nous entendrons ensuite le trente et un (31) juillet et le premier (1er) août, dans des interventions que je souhaite très brèves, les procureurs des parties et les procureurs de la Commission sur la base de ces mémoires qui nous auront été présentés.

La Commission par la suite passera une partie de l'été à continuer ses consultations et également, et nous en avons entrepris de nombreuses, notamment pour faire quelques études comparatives avec d'autres juridictions nord-américaines dans le secteur de la gestion des infrastructures publiques et par la suite, évidemment, nous nous attablerons, après avoir fait de longues analyses de l'ensemble des faits et de l'ensemble de l'analyse sur les causes techniques de la défaillance du pont de la Concorde, une formulation de nos recommandations.

Nous espérons que tout cela pourra être fait avant le quinze (15) octobre, ce qui est le mandat qui nous est imparti par un décret gouvernemental.

Ce matin vous allez entendre cependant deux témoins qui seront présentés par les procureurs et qui sont des témoins qui s'inscrivent dans ce qui s'est passé jusqu'à maintenant, c'est-à-dire établir les faits autour de la vie de l'ouvrage dont nous étudions les défaillances.

Deuxièmement, il y aura dépôt d'un certain nombre de documents et il y aura un suivi fait à l'égard des engagements pris par les parties au cours des audiences publiques.

En terminant, ces remarques préliminaires, en plus de remercier mes deux collègues et le personnel de la Commission pour leur patience et leur engagement sans faille en dépit du beau temps - et je sais que ça devra continuer pendant une bonne partie de l'été, comme beaucoup de personnes dans cette salle d'ailleurs, y compris quelques journalistes qui devront rester avec nous et qui auront l'occasion de passer le même genre de vacances que nous - je tiens à souligner deux choses.

J'apprécierais au plus haut point, et je leur en donne avis que les experts, les témoins à venir, ne donnent pas d'entrevue aux médias tant et aussi longtemps qu'ils n'ont pas rendu leur témoignage. Il semble que malheureusement une anicroche, si on me permet, s'est passée autour de cela, non pas dans le cas d'un expert mais dans le cas d'un témoin que nous allons entendre ce matin.

Deuxièmement, à nouveau, je remets tous et chacun et toutes et chacune en garde quant à des conclusions prématurées. Après avoir pris connaissance déjà d'une grosse partie de l'expertise écrite, comme d'ailleurs les procureurs des parties, les commissaires ont eu l'occasion de se rendre compte, notamment grâce aux analyses faites par les services de recherche et les interventions de nos procureurs et de l'équipe juridique,

qu'il y a autour de certains enjeux, beaucoup de convergence sur le plan de l'expertise, mais il y a aussi de la divergence sur un certain nombre d'analyses et d'éléments d'analyses quant à la part relative de certains éléments contributifs à ce qui s'est passé le 5 trente (30) septembre l'an dernier.

Et, encore une fois, la vérité ou au moins de la recherche de la vérité d'une façon claire, transparente, volontaire et engagée, ne pourra découler que de l'analyse à la fois des convergences et des divergences 10 et non pas des improvisations sur des coins de table et nous avons l'intention de passer une partie de l'été précisément à faire cela.

Je vous invite maintenant, Maître Décary, à nous présenter votre programme pour cette matinée et cette 15 séance un peu extraordinaire mais qui nous permettra cependant de fermer le premier volet des travaux de la Commission.

Me MICHEL DÉCARY :

Alors, Monsieur le président, tel que vous 20 l'indiquiez, ce matin marque la fin de cette partie de la preuve, la preuve par témoins autres que témoins experts et la preuve documentaire.